



# REGLEMENT INTERIEUR

2022 / 2023

## Art. 1

**La vocation du Cotton club est l'organisation d'animations dansantes conviviales.** Il est donc souhaitable que les adhérents y participent au maximum dans la mesure de leurs disponibilités.

## Art. 2

L'inscription au Cotton club se fait pour une année et préférentiellement en couple pour les danses de salon, danses latines ou rock.

## Art. 3

La participation aux cours de danse d'un adhérent seul n'est acceptée qu'à titre exceptionnel. Les cours de danses en ligne sont ouverts à tous.

## Art. 4

L'inscription au Cotton Club repose sur le paiement de l'adhésion annuelle.

S'y ajoutent la cotisation pour les cours de danses de salon standard, de danses latines, de rock ou de danses en ligne.

Un tarif dégressif s'applique selon le nombre de cours choisis.

La cotisation à au moins un cours de danses de salon, de danses en ligne ou de rock donne accès gratuitement au cours de danses en ligne.

## Art. 5

L'adhésion donne droit à participer à l'entraînement du samedi et aux animations dansantes à tarifs préférentiels.

## Art. 6

Des chaussons ou chaussures dédiés à la pratique de la danse sont obligatoires pendant les cours (sous peine d'exclusion du cours).

## Art. 7

Les inscriptions seront closes le 30 septembre de chaque année (sous réserve de places disponibles)

## Art. 8

L'interruption de l'activité du fait de l'adhérent ne donne lieu à aucun remboursement sauf en cas de non-participation à un trimestre complet minimum et sur présentation d'un certificat médical.

## Art. 9

En aucun cas le Cotton Club ne pourra être tenu responsable de la suppression occasionnelle de cours du fait du refus de mise à disposition par la municipalité des salles ou du fait de l'absence d'un professeur. Le Cotton Club s'efforcera de trouver une solution de remplacement.